



La compétence de professionnels au service d'une éthique associative

**SENSIBILISATION
A L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE
DES PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES**

Mieux Nous Connaître

« La compétence de professionnels au service d'une éthique associative »

La FAF Access Formation est constituée d'une équipe de professionnels de la rééducation pour personnes déficientes visuelles (psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes) dont les instructeurs de locomotion, les instructeurs en activités de la vie journalière, rééducateurs en basse vision et autres intervenants reconnus (médecins ophtalmologistes, psychologues).

La spécificité des formations dispensées réside dans des jeux de rôle avec des mises en situation de handicap visuel. Elles constituent sur le plan international, le moyen pédagogique utilisé pour réaliser les formations de rééducateurs spécialisés dans le handicap visuel.

Les formateurs de FAF Access Formation :

- sont en contact avec le milieu international de la locomotion (orientation and mobility),
- participent régulièrement aux séminaires européens des écoles de formation d'instructeurs de locomotion et d'instructeurs en activités de la vie journalière,
- participent à différents groupes de travail, en particulier avec le Ministère de l'Équipement, pour la mise en place de réglementations et recommandations au niveau de l'accessibilité des personnes déficientes visuelles (voirie – cadre bâti),
- assurent des sensibilisations à l'accueil des personnes handicapées visuelles dans différentes structures :
 - ✓ Aéroports,
 - ✓ Hôpitaux,
 - ✓ Musées,
 - ✓ Accueil SNCF, RATP.
- sont intervenus comme consultants sur le cadre bâti d'Établissements Recevant du Public (musées, Cité des Sciences), de gares SNCF, de stations de métro.

Sensibilisation à l'intégration professionnelle des personnes déficientes visuelles

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précise que toutes les entreprises de plus de 20 salariés doivent avoir dans leurs effectifs au moins 6 % de travailleurs handicapés.

Cette sensibilisation est proposée à toutes les entreprises souhaitant avoir un soutien technique pour accueillir une personne déficiente visuelle.

Trois actions sont possibles :

- a. Après du service concerné, pour l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être permettant l'adaptation de la personne handicapée visuelle.
- b. Après de la personne handicapée visuelle, pour l'aider à la découverte de son lieu de travail.
- c. Après de l'entreprise : aide à la mise en accessibilité du lieu de travail.

Ces trois volets d'aide à l'insertion vous sont proposés en fonction de vos besoins.

Participants :

Tout service accueillant des salariés déficients visuels, futurs collègues, employeur (DRH, supérieur hiérarchique), instances représentatives du personnel.

Objectifs :

- Pour le personnel du service :
 - ❖ Comprendre les conséquences de la déficience visuelle.
 - ❖ Apprendre des techniques et savoir donner des conseils spécifiques à la personne déficiente visuelle.

➤ Pour la personne déficiente visuelle :

- ❖ Grâce à l'intervention de l'instructeur de locomotion lui permettre de se déplacer sur son lieu de travail, d'être autonome. L'autonomie dans les déplacements offre plus d'efficacité dans le travail ; pour y parvenir la personne déficiente visuelle doit s'approprier les lieux, se représenter l'espace dans lequel elle évolue.
- ❖ Diagnostic d'accessibilité du lieu de travail.

Contenu :

- ❖ Sensibilisation à la déficience visuelle auprès des futurs collègues.
- ❖ Séances de locomotion auprès du futur salarié déficient visuel.
- ❖ Rapport de diagnostic et de recommandation pour l'accessibilité du site accueillant la personne handicapée visuelle.

Moyens :

- ❖ Cours et mises en situation du personnel par l'utilisation de bandeaux et lunettes de simulation.
- ❖ Intervention d'un instructeur de locomotion auprès de la personne déficiente visuelle.
- ❖ Visite de l'entreprise pour analyse.

Intervenants : Instructeur de locomotion

Dates, Durée et Coût :

- ❖ Dates et Durée : à définir avec l'entreprise en fonction des objectifs à atteindre et de la taille de la structure.
- ❖ Coût : 800 € par jour et par intervenant

Lieux : In situ

Nombre de participants : A définir avec l'entreprise en fonction du poste de travail.

Une convention précisant les modalités administratives sera établie en deux exemplaires entre la FAF Access Formation et l'établissement demandeur.

FICHE D'INSCRIPTION
SENSIBILISATION A L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE
DES PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES



ETABLISSEMENT DEMANDEUR :

Intitulé :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Fax :

Email :



RESPONSABLE DU SERVICE :

Nom :

Titre :

Téléphone :

Email :



DOMAINE D'ACTIVITE :

.....
.....
.....
.....



ATTENTE ET SOUHAIT :

.....
.....
.....
.....



LIEU DE FORMATION ENVISAGE :

.....
.....
.....



NOMBRE DE PERSONNES :

.....

❖ DATES SOUHAITEES :

.....
.....
.....

Adresse de facturation :

.....
.....
.....

A réception de cette fiche, une convention précisant les modalités administratives sera établie en deux exemplaires entre le service FAF Access Formation et l'établissement demandeur.